

atteindra l'âge de 70 ans, et qu'il touchera la pension de sécurité de la vieillesse accordée par le gouvernement, on déduira ces \$40 de la pension que lui versera la société.

A mon avis, c'est là une mesure assez rétrograde si l'on considère que lorsqu'on discutait à travers le pays la question de la suppression de l'évaluation des ressources à l'égard de la pension de vieillesse, le président de la société, M. Lionel Forsythe, a déclaré dans les journaux qu'il préconisait la suppression de l'évaluation des ressources à l'égard de la pension de vieillesse. D'après les mesures que la société a prises en ces derniers mois, je conclus que le président de la société voulait la suppression de l'évaluation des ressources effectuée par le gouvernement afin qu'il puisse établir l'évaluation des ressources à l'égard des pensions accordées par la société, car c'est précisément là ce qu'il a fait.

Cette pension est tout aussi sûre que toute pension accordée par une industrie et j'espère qu'un jour le gouvernement du pays, ainsi que les industriels à l'esprit juste, établiront un régime de pension qui s'appliquera à travers le pays tout entier. Il y a actuellement double emploi à l'égard de l'administration et l'on gaspille des millions de dollars. En fin de compte, les ouvriers industriels ne sont assurés d'aucune sécurité, car leur sort dépend des bilans des sociétés.

Un autre aspect du problème que pose la pension industrielle, c'est que le travailleur âgé ne peut obtenir un emploi. Depuis 1945, les industriels de tout le pays ont pour ligne de conduite de n'employer personne de plus de 40 ans. Pourquoi ont-ils pris une telle décision? Pourquoi la décision est-elle générale? C'est pour la raison suivante. C'est durant la guerre que la plupart des régimes de pension industrielle ont été établis. Il valait mieux créer des fonds de pension que de payer l'impôt sur les excédents de bénéfices. A la fin de la guerre, les sociétés en cause, voyant les régimes de pension en vigueur, ont décidé de prendre pour ligne de conduite de n'embaucher personne de plus de 40 ans, parce que les gens plus âgés ne pouvaient verser suffisamment au fonds pour qu'on pût leur servir une pension à 65 ans, c'est-à-dire à l'âge de la retraite prévu dans la plupart de ces cas.

Ainsi, la pension industrielle n'étant pas suffisamment sûre au pays, un autre problème a surgi du fait que l'industrie a fixé l'âge maximum à 40 ans. J'ai déjà signalé la chose à la Chambre et j'ai reçu l'appui de membres de l'opposition et de tenants du Gouvernement. J'ai reçu également des lettres de maints petits industriels de diverses régions du Canada. Ils m'ont dit que j'avais raison, que leur industrie n'était pas assez considérable pour établir un régime de pen-

sion et qu'ils se sentaient en quelque sorte misérables de ne pouvoir suivre l'exemple des grandes entreprises.

Je laisse au ministre le soin d'étudier cette idée, car il ne lui serait pas difficile de prendre les mesures nécessaires, vu que le ministère du Travail possède déjà tous les rouages requis. La division des rentes viagères pourrait établir un plan comme celui auquel je songe, un plan national auquel participeraient l'employeur, l'employé et l'État. Je suis sûr qu'il ne serait pas nécessaire d'établir de nouveaux rouages à cette fin. La division de l'assurance-chômage pourrait ajouter cette fonction à celles qu'elle remplit déjà car, à mon avis, cela ne comporterait pas beaucoup de travail.

Je m'en remets au ministre à ce sujet. Je crois qu'on devrait mettre le plan à exécution ou, du moins, l'étudier. Je suis convaincu qu'on gaspille des millions de dollars actuellement au Canada pour le maintien de plans de pension insuffisants et instables.

Je veux faire part d'une autre idée au ministre. Il s'agit du mouvement qui se dessine actuellement en faveur d'un salaire minimum annuel garanti. Il m'a fait plaisir d'entendre l'honorable représentante d'Hamilton-Ouest citer ce soir M. Walter Reuther en l'approuvant. Ce projet est une idée de M. Reuther qui, à mon avis, est actuellement un des plus éminents représentants du travail en Amérique du Nord, un homme solide, pondéré et courageux. Il préconise cette idée depuis quelque temps déjà. Un salaire minimum annuel garanti est actuellement au programme du syndicat des travailleurs de l'industrie automobile, au Canada et aux États-Unis. Ce syndicat a étudié la question et les ouvriers de l'acier ont décidé d'inclure ce point dans leur programme.

Ils le font parce qu'ils savent que si le volume des dépenses aux fins de la défense diminue aux États-Unis et au Canada, il en résultera inévitablement un chômage généralisé. Ils sont sûrs,—et je partage leur opinion,—qu'en dépit de l'importance du fonds de l'assurance-chômage, celui-ci ne durerait pas bien longtemps advenant une baisse appréciable de l'activité économique. Une crise prolongée et tant soit peu marquée produirait ce résultat. Ces associations dont le rôle est de protéger l'ouvrier se rendent compte du danger et demandent que soit garanti un salaire annuel minimum, un salaire que personne ne pourrait réduire au pays, en offrant moins aux ouvriers.

Je crois que ce serait juste et raisonnable, car ce principe est reconnu dans plusieurs secteurs de la société. Les fonctionnaires ont un traitement minimum assuré, indépendamment de la productivité du pays. Leur traite-